

Votre référent : Ambre SCHNEIDER
Adresse : 24 Avenue de Périgueux

67800 BISCHHEIM

Tél : 03.88.19.63.32

Email : bischheim@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, autorisée :

SAP920754967

Organigramme :

Ambre SCHNEIDER - Gérante

Rayan HUDANA - Adjoint d'Agence

Dina MAYMOUNI - Référente Client

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

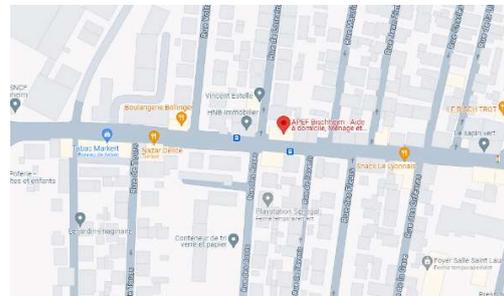
Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Ligne Bus 70/70A - Arrêt Voltaire
Gare De Bischheim - 8 min à pied
Parking gratuit à proximité



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Schiltigheim ; Bischheim ; Hoenheim ; Souffelweyersheim ; Niederhausbergen ; Mundolsheim ; Lampertheim ; La Robertsau

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologue, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), utuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA

Conseil Départemental : Place du Quartier Blanc F-67964 Strasbourg CEDEX 9 - 03.69.49.39.29

DREETS : 6, rue Gustave Aldophe HIRN, 67000 STRASBOURG

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ L'agence remet **gratuitement** un **devis gratuit** et personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le **livret d'accueil** et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la **liste des personnes qualifiées** (par arrêté du département) remise par votre agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, âgée ou handicapée, contacter le numéro d'urgence national 3977 ou rdv sur le site 3977.fr. Plus d'informations dans le livret d'accueil joint.



TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2024



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF BISCHHEIM



	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt **
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	25,91 €	28,50 €	14,25 €
Bien-être	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Evasion	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Ponctuel	32,73 €	36,00 €	18,00 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	27,27 €	30,00 €	15,00 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + Accompagnements	27,27 €	30,00 €	15,00 €

Détail des formules en annexe

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants + 3 ans & -18 en situation de handicap	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	33,64 €	37,00 €	18,50 €

Détail des formules en annexe

JARDINAGE			
Régulier	36,67 €	44,00 €	22,00 €
Ponctuel	40,00 €	48,00 €	24,00 €

Détail des formules en annexe

BRICOLAGE			
Ponctuel	43,64 €	48,00 €	24,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Cuisine à domicile (35,00 € TTC - 31,82 € HT) Présence et vigilance à domicile (35,00 € TTC - 29,17 € HT) Démarches administratives

(35,00 € TTC - 31,82 € HT) Mise en beauté (pour personnes dépendantes) (35,00 € TTC - 31,82 € HT) Soins et promenades d'animaux de

compagnie (pour personnes dépendantes) (35,00 € TTC - 31,82 € HT)

(*) Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre. Le détail des prestations est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais d'ouverture de dossier pour la garde d'enfants 25,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC - (16,67 € HT)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation déchetterie 40,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)



DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux séniors & Personnes en situation de handicap ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (2)	ASSISTANCE (3)
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (en autonomie à partir d'une liste)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Soins et garde d' animaux de compagnie *	X	X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Accompagner à des balades, des courses, des rdv médicaux, etc.	X	X
Participer à des jeux, discussions, échanges, ...	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LA MOBILITE		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
Mise en beauté (lavage, sechage des cheveux, etc) *		X

(1) Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.

(2) Formule proposée dans le cadre du régime de la déclaration en mode prestataire

(3) Formule proposée dans le cadre du régime de l'autorisation en mode prestataire

* Prestations réservées uniquement aux personnes dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE **
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS		
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X
COURSES / REPAS		
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X
SOMMEIL		
Organiser les réveils et les couchers	X	X
Organiser les siestes	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT		
Gérer les changes	X	X
Accompagner à la propreté	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X
Aider aux devoirs	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par prestation

* Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprend la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE	
La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2024

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF BISCHHEIM

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

<p>APA</p> <p>Allocation personnalisée d'autonomie</p>	<p>Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France <p>Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%. Il comprend le tarif APA (% notifié par le Conseil Départemental sur 24,78€ TTC) sans reste à charge</p>	23,49 €	24,78 €	50% du reste à charge de votre facture
	<p>Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 24,78€ TTC) + 5,84€ TTC</p>	29,02 €	30,62 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		30,33 €	32,00 €	16,00 €
<p>PCH</p> <p>Prestation de compensation du handicap</p>	<p>Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France <p>Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (25,25€ TTC) + 5,37€ TTC.</p>	29,02 €	30,62 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		30,33 €	32,00 €	16,00 €

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

(* Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (** Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence



- SASU ASAP - Ambre Services Aux Particuliers au capital de 10 000 € - Immatriculée au RCS de Strasbourg - Siret 920 754 967 00015 - Siège social : 24, Avenue de Périgueux 67800 BISCHHEIM

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V11 112023